

Arrêté du 05/06/01 modifiant les arrêtés **du 14 janvier 2000 relatifs aux** **prescriptions générales applicables aux** **installations classées pour la protection** **de l'environnement soumises à** **déclaration sous les rubriques nos 2661,** **2662 et 2663**

(JO n° 157 du 8 juillet 2001)

NOR : ATEP0100219A

Vus

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le titre Ier du livre V du code de l'environnement, et notamment son article L. 512-10 ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi no 76-663 du 19 juillet 1976 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2661 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2662 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2663 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des installations classées,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 5 juin 2001

Les arrêtés du 14 janvier 2000 (1, 2 et 3) susvisés sont modifiés comme suit :

Au cinquième alinéa du point 2.4 de l'annexe I, les mots : « non métalliques » sont supprimés.

Article 2 de l'arrêté du 5 juin 2001

Le directeur de la prévention des pollutions et des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 2001.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la prévention des pollutions et des risques, délégué aux risques majeurs,

P. Vesseron

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-050601-modifiant-arretes-14-janvier-2000-relatifs-prescriptions-generales-0>